



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/1994/L.16
13 juillet 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1994
Point 3 c) i) de l'ordre du jour

MISE EN OEUVRE DES CONCLUSIONS ADOPTÉES D'UN COMMUN
ACCORD LORS DU DÉBAT DE 1993 SUR LA COORDINATION DE
L'AIDE HUMANITAIRE : AIDE D'URGENCE ET PASSAGE À LA
PHASE DE RELÈVEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Canada : projet de décision

Le Conseil économique et social,

Rappelant les conclusions adoptées d'un commun accord lors du débat de
coordination de sa session de fond de 1993,

a) Accueille avec satisfaction et intérêt le rapport du Secrétaire général
sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire fournie par le
système des Nations Unies en cas de catastrophes naturelles et autres situations
d'urgence (A/49/177-E/1994/80);

b) Souhaiterait toutefois, tout en appréciant pleinement la précieuse
contribution de ce rapport pour l'application intégrale des nombreux aspects des
résolutions 46/182 et 48/57 de l'Assemblée générale, un complément de
renseignements en ce qui concerne :

- i) Le problème de la coordination rapide des secours, au sujet duquel le
Comité permanent interorganisations a été prié de présenter des
recommandations le plus rapidement possible (par. 11 et 13 de la
résolution 48/57 de l'Assemblée générale);
- ii) Les lacunes dans le fonctionnement du Fonds central autorenewable
de secours d'urgence, les mesures à prendre pour y remédier et le
besoin de ressources supplémentaires, à consentir sous réserve que des
consultations soient dûment organisées à cet effet comme stipulé dans
la résolution 48/57 de l'Assemblée générale;

c) Décide par conséquent de reporter la décision définitive visée au
paragraphe 12 de la résolution 48/57 de l'Assemblée générale et l'examen des
recommandations demandées aux paragraphes 11 et 13 de cette même résolution à
une reprise de session, qui devra se tenir immédiatement avant que l'Assemblée
générale n'aborde à sa quarante-neuvième session les questions relatives à
l'aide humanitaire.
